








La construction du territoire national depuis le XIII^e siècle

L'extension du domaine royal au Moyen Âge

La réassurance du roi de France (XII^e-XIV^e siècles)






-  Domaine royal à l'avènement de Philippe Auguste en 1180
-  Acquisitions de Philippe Auguste (1180-1223)
-  Conquêtes et annexions sous les règnes de Louis VIII et de Louis IX (1223-1270)
-  Achats, héritages et bénéfices de la politique matrimoniale sous les règnes de Philippe III, Philippe le Bel, Louis X, Philippe V et Charles IV (1270-1328)

La guerre de Cent Ans et ses suites (XIV^e-XV^e siècles)


-  Acquisitions au détriment de l'Angleterre pendant la guerre de Cent Ans (1337-1453)
-  Cas particulier du Dauphiné, acquis en 1349 sans rapport avec la guerre de Cent Ans
-  Acquisitions sous le règne de Louis XI

L'époque moderne ou la recherche d'une cohérence territoriale




Vers une monarchie territoriale

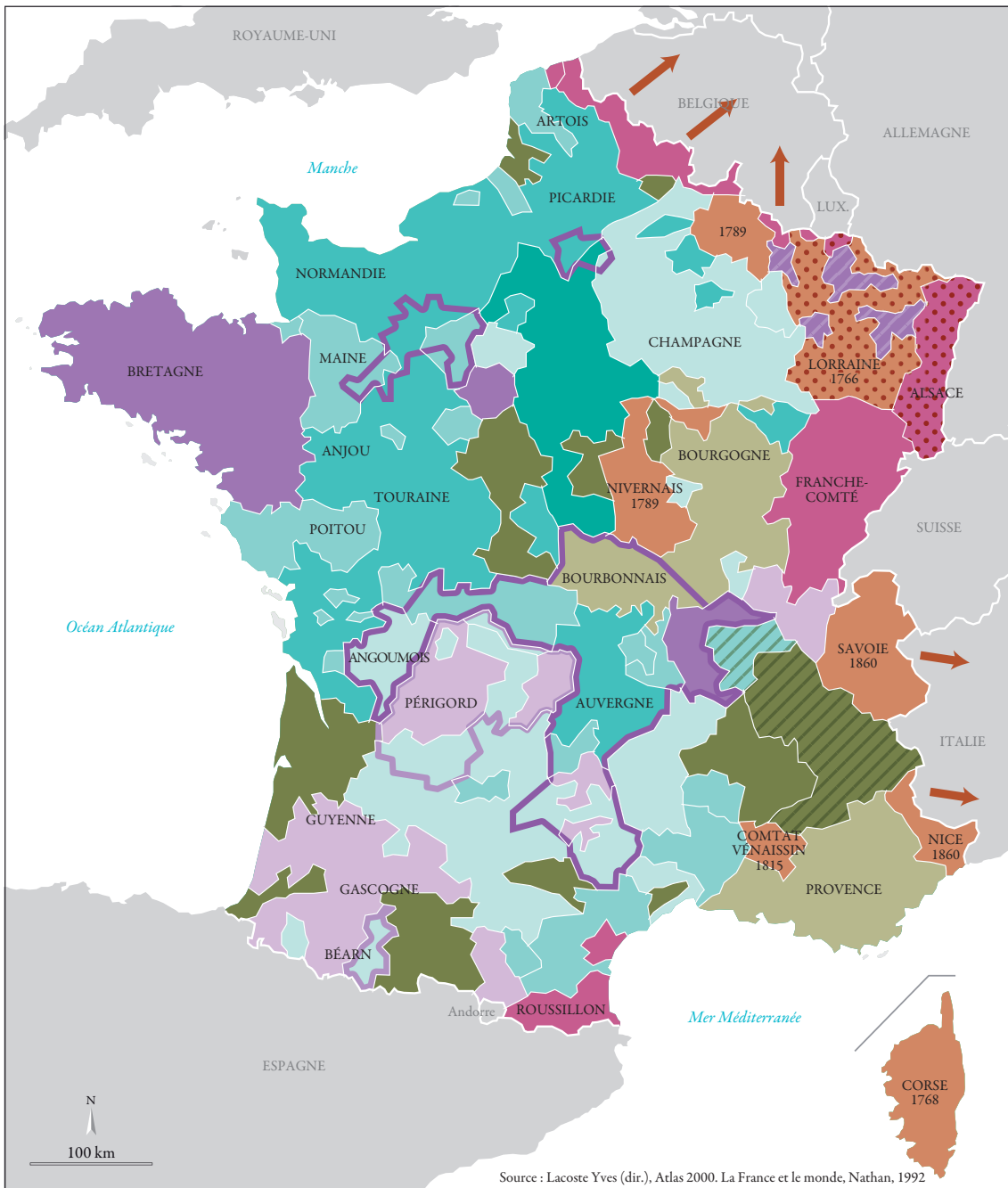
-  Acquisitions définitives sous le règne de François I^{er}
-  Reprises en main par François I^{er}
-  Acquisitions d'Henri II destinées à gêner les Habsbourg
-  Acquisitions sous le règne d'Henri IV
-  Reprises en main suite aux guerres de religion

Accroître le territoire vers l'Est : le règne de Louis XIV

-  Acquisitions sous le règne de Louis XIV

La volonté d'inscrire le territoire dans ses frontières « naturelles » depuis le XVIII^e siècle

-  Des acquisitions aux marges du territoire depuis le XVIII^e siècle
-  Cas particulier de l'Alsace et de la Lorraine, devenues allemandes entre 1870 et 1914, puis entre 1940 et 1944
-  Tentatives d'extensions territoriales pendant la période révolutionnaire et napoléonienne



La construction du territoire national depuis le XIII^e siècle

■ Extension du territoire, affirmation du pouvoir royal

Le territoire de la France s'est construit dans l'opposition, à l'Angleterre d'abord, aux Habsbourg ensuite. Issu du partage de Verdun de 843, le domaine du roi des Francs se réduit avec la mise en place de l'ordre féodal, tant et si bien qu'Hugues Capet, lors de son élection, ne règne que sur une île-de-France comprise entre Senlis et Orléans. Ailleurs, les grands seigneurs (ducs d'Aquitaine, de Bourgogne ou de Normandie, comtes de Champagne, de Flandre ou de Toulouse) exercent une autorité rivale de celle du premier des Capétiens.

Henri II Plantagenêt, roi d'Angleterre, épouse Aliénor d'Aquitaine en 1152, il se rend maître de toute la partie Ouest de l'actuel territoire métropolitain, de la Normandie à la Guyenne, et constitue dès lors une menace contre laquelle le roi des Francs, devenu avec Philippe Auguste *roi de France*, se doit de réagir s'il veut affirmer son autorité. **Les conquêtes** de la Normandie et de l'Anjou (1204), ou encore de la Touraine (1216), **enrichissent le roi et s'accompagnent de la création d'une administration locale, relais du pouvoir royal.** Si la guerre n'est pas le seul moyen d'accroître le territoire — les mariages sont aussi l'occasion de (re)mettre la main sur de grands fiefs —, ce premier conflit contre l'Angleterre s'achève par l'affaiblissement des Plantagenêt, ce dont profitent Louis VIII et Louis IX pour s'implanter durablement dans le Sud.

La guerre de Cent Ans (1337-1453) ne constitue qu'une tentative de plus, pour l'Angleterre, de prendre pied sur le continent. Lorsque Édouard III, roi d'Angleterre et petit-fils, par sa mère, de Philippe Le Bel, prétend à la Couronne de France : c'est l'existence même du royaume de France qui est en jeu. Pour défendre le territoire, pour rejeter l'ennemi à la mer, il s'avère nécessaire de perfectionner les institutions et de lever l'impôt au nom du roi : un État monarchique fort et moderne est né.

■ Expansion et sécurisation du territoire

Les guerres médiévales contre l'Angleterre ont permis au roi de France d'étendre son autorité vers l'ouest. Celles qui s'engagent dès la fin du XV^e siècle contre les Habsbourg orientent l'expansion territoriale de la France vers l'est. Les possessions de Charles Quint menacent d'étouffer le royaume de France. Toute la politique extérieure de l'époque moderne a pour objectif de briser l'encerclement et d'éloigner la menace de Paris : la rupture des fiançailles de Claude, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, avec Charles Quint en 1505, et son mariage avec François I^{er}, évitent que la Bretagne ne devienne une terre Habsbourg. Les traités de Westphalie (1648) apportent à la France l'Alsace, celui des Pyrénées (1659) l'Artois. La guerre de Dévolution (1667-1668) et celle de Hollande (1672-1678) agrandissent le territoire de la Flandre et de la Franche-Comté.

■ La recherche d'une cohérence territoriale

Avec la Révolution française, la notion de territoire change brutalement. Le territoire français cesse d'être une juxtaposition de provinces ; c'est désormais un tout indivisible dont on cherche à assurer l'unité et la cohérence. Les révolutionnaires s'attachent de ce fait à annexer toutes les enclaves étrangères en territoire français (le Comtat Venaissin par exemple). Ils définissent également des « limites naturelles » au territoire national. Bien vite cependant, ces limites sont franchies, et le territoire impérial compte jusqu'à 130 départements. En 1815, le territoire national est ramené à ses frontières quasiment définitives. Il ne subit plus de modification majeure. Conformément au souhait de Napoléon III de faire adhérer les populations nationales à l'État de leur choix, la Savoie et le comté de Nice sont rattachés à la France après consultation des populations, en 1860. L'Alsace et la Lorraine redeviennent définitivement françaises en 1945.



[Le territoire] est auteur d'identité. [...] Un peu de territoire met un peu d'équilibre et de personnalité. Un peu de clocher, même de querelles de clocher, met quelque émulation et quelque sel, cela fait « être ».

Roger Brunet, *Le Territoire dans les turbulences*, Reclus, Géographiques, 1990.



Roi d'Angleterre, rendez [...] les clés de toutes les bonnes villes que vous avez prises et violées en France. Si vous n'abandonnez pas, [...] en quelques lieux que j'atteindrai vos gens en France, je les ferai partir.

D'après une lettre de Jeanne d'Arc au roi d'Angleterre, 1429.

■ Le territoire national délimité par des frontières naturelles

Ce n'est pas en mon nom seulement, c'est au nom des patriotes belges, du peuple belge, que je viens demander aussi la réunion de la Belgique. Je ne demande rien à votre enthousiasme, mais tout à votre raison, mais tout aux intérêts de la République française. N'avez-vous pas préjugé cette réunion quand vous avez décrété une organisation provisoire de la Belgique ? Vous avez tout consommé par cela seul que vous avez dit aux amis de la liberté : organisez-vous comme nous. C'était dire : nous accepterons votre réunion si vous la proposez. Eh bien, ils la proposent aujourd'hui. Les limites de la France sont marquées par la nature. Nous les atteindrons dans leurs quatre points : à l'Océan, au Rhin, aux Alpes, aux Pyrénées. On nous menace des rois ! [...] De cette réunion dépend le sort de la République dans la Belgique. [...] La réunion décrétée, vous trouverez dans les Belges des républicains dignes de vous, qui feront mordre la poussière aux despotes. Je conclus donc à la réunion de la Belgique.

Georges Jacques Danton, discours du 31 janvier 1793.

■ Les dates clés

- **1181-1223** : règne de Philippe Auguste, le premier à prendre le titre de roi de France. Conquêtes de la Normandie, de la Touraine, du comté d'Auvergne.
- **1229** : Louis VIII profite de la croisade contre les cathares pour imposer son autorité sur le comté de Toulouse.
- **1284** : par son mariage avec Jeanne de Champagne, Philippe Le Bel intègre la Champagne au royaume.
- **1349** : achat par Philippe VI du Dauphiné.
- **1482** : la Bourgogne et la Picardie deviennent françaises par le traité d'Arras signé entre le roi de France et l'empereur d'Autriche.
- **1532** : intégration définitive de la Bretagne au territoire français.
- **1589** : avènement d'Henri IV, qui apporte au domaine royal le Béarn, l'Armagnac et le Limousin.
- **1648** : traités de Westphalie, qui donnent l'Alsace à la France.
- **1659** : traité des Pyrénées, qui permet la récupération de l'Artois et du Roussillon.
- **1738** : le traité de Vienne attribue la Lorraine à Louis XV, qui la donne en viager à son beau-père. La Lorraine est formellement annexée par la France en 1766.
- **1768** : achat de la Corse à la République de Gênes.
- **1860** : intégration du comté de Nice et du duché de Savoie.

Le renouveau des identités régionales

Les limites du découpage régional de 1956-1982










 CENTRE Limites et nom des actuelles régions administratives

 Anjou Limites et nom des anciennes provinces de l'époque moderne




La montée en puissance du régionalisme

La mise en valeur des langues et des cultures régionales

Langues régionales pratiquées

 Alsacien  Basque  Catalan  Savoyard  Provençal  Flamand
 Breton  Corse  Langues occitanes (Limousin, Auvergnat, Gascon)

100 000  400 000  1 000 000  Nombre de locuteurs (estimations)

2 000  5 000  10 000  Nombre d'élèves apprenant la langue régionale

Les combats autonomistes

 Revendications autonomistes fortes, parfois violentes

 Revendications régionalistes plus ou moins affirmées, pacifiques

Des régions plus fortes à l'identité plus affirmée ? Les pistes pour un redécoupage

Les propositions du comité Balladur (2008)

 Fusion : - de la Basse-Normandie et de la Haute-Normandie
- de la Bourgogne et de la Franche-Comté


 Fusion de l'Alsace et de la Lorraine

 Agrandissement de la région Nord-Pas-de-Calais aux dépens de la Picardie

 Agrandissement de la Champagne-Ardenne aux dépens de la Picardie

 Agrandissement de l'Île-de-France aux dépens de la Picardie


 Agrandissement de la Bretagne aux dépens de la région Pays-de-la-Loire

 Région Pays-de-la-Loire amputée de la Loire-Atlantique

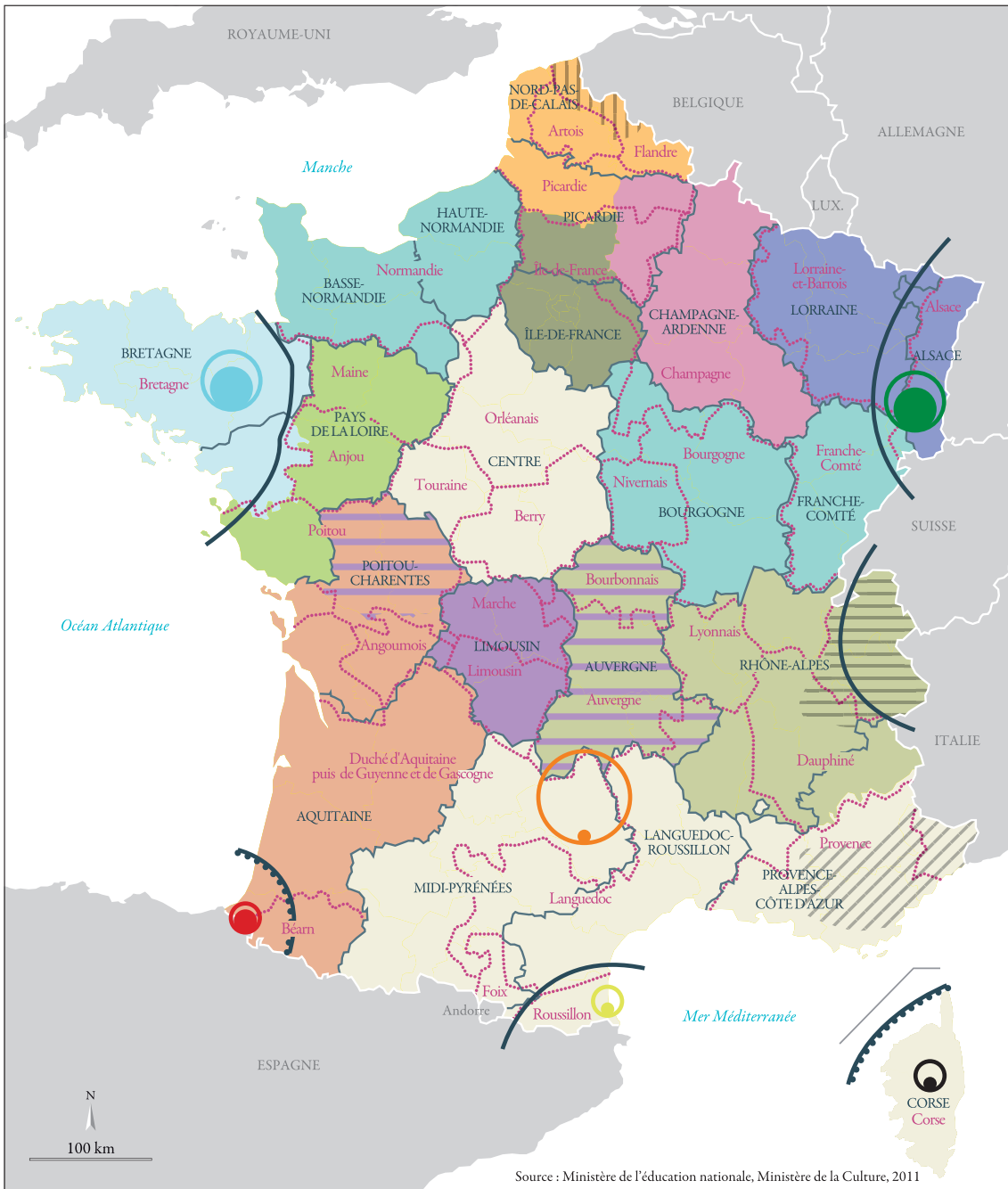
 Agrandissement de la région Aquitaine, voire fusion avec le Poitou-Charentes

 Fusion du Limousin avec l'Auvergne ou agrandissement du Limousin aux dépens du Poitou-Charentes

 Fusion de la région Rhône-Alpes avec l'Auvergne ?

 Régions aux limites inchangées

NB : les arbitrages n'ont à ce jour pas été rendus. Les propositions ont fait l'objet d'une forte opposition des élus locaux.



Le renouveau des identités régionales

■ La longue période d'oubli des régions

Les identités régionales sont issues d'une longue histoire féodale : avant la Révolution, le Royaume de France est divisé en provinces à la tête desquelles on trouve souvent de grands lignages, dont l'identité et la prétention à l'autonomie conduisent parfois au soulèvement contre le roi. Le particularisme est d'autant plus important que l'intégration dans le royaume est tardive. Si la moitié Sud du territoire est conquise au Moyen Âge, elle conserve une forte identité culturelle grâce à l'attachement, somme toute minimal, exigé par le roi, qui fait de ces provinces des pays d'États. Dans les provinces les plus périphériques, les États, assemblées des trois ordres, survivent plus longtemps et gèrent la levée des impôts. La Bretagne, rattachée définitivement sous le règne de François I^{er}, le Nord et l'Est, rattachés au XVII^e siècle, ont un impôt moins lourd. Il existe alors de multiples vies provinciales, cloisonnées dans leurs dialectes, leurs poids, leurs mesures, leurs coutumes, étrangères les unes aux autres. **Ce n'est qu'à la Révolution que la France devient véritablement un État unitaire et centralisé.** Le territoire est alors divisé en départements à la population équivalente, à la tête desquels est placé un préfet, agent de la mise en œuvre des politiques publiques. La création d'une armée républicaine par la conscription favorise le brassage des populations. L'unité du territoire se gagne au XIX^e siècle grâce à la mise en place d'infrastructures de transport et d'un système scolaire qui nie les langues régionales.

■ Les revendications régionalistes

Les revendications régionalistes se rattachent au XIX^e siècle aux courants contre-révolutionnaires ; elles s'opposent alors à un empire ou à une République qui se veut « une et indivisible ». D'autre part, des écrivains, à l'instar de Frédéric Mistral, prônent une identité de langue et de culture occitane dans la littérature. C'est d'abord sur le terrain

culturel que s'engagent les militants bretons, corses ou alsaciens après la Seconde Guerre mondiale. En Bretagne, des groupes promeuvent la musique et la danse traditionnelles ; des émissions de radio, puis de télévision à partir de 1964, en breton populaire, sont organisées. **Dans les années 1970, le mouvement régionaliste devient politique.**

En Corse, l'effondrement de l'empire colonial français entraîne le retour d'un grand nombre de Corses qui travaillaient dans l'administration coloniale. L'île s'était d'ailleurs jointe aux colons d'Algérie insurgés en 1958 et en 1961. Les Corses prennent alors conscience de leur déclin démographique et du retard économique de l'île, à l'origine de la naissance de l'Action régionaliste corse, puis du Front de libération nationale de la Corse en 1976.

■ Les insuffisances du découpage régional

En 1960, un décret crée les circonscriptions d'action régionale, simples regroupements de départements, aux pouvoirs limités. Le découpage régional est alors perçu comme provisoire. Il fait l'objet de critiques et de débats passionnés. Certaines régions, comme le Poitou-Charentes, n'ont pas de véritable identité historique. La division de la Normandie en deux régions est contestée.

La décentralisation, commencée avec la loi du 2 mars 1982, dote pourtant ces régions imparfaites de compétences élargies et de conseillers régionaux élus au suffrage universel, tandis que les cultures régionales sont encouragées, tant par l'Europe à travers la Charte des langues régionales, que la France peine à ratifier, que par l'État, qui autorise l'enseignement des langues régionales à partir de 1984. Dans les années 2000, le nombre de locuteurs de langues régionales est estimé à plus de 5,5 millions, tandis que l'enseignement d'une langue régionale concerne, toutes structures confondues, plus de 40 000 élèves.



Il y a davantage de différence entre un Alsacien (ethnie germanique), un Breton (ethnie celte), un Dunkerquois (ethnie flamande) et un Marseillais (Méditerranéen métissé) qu'entre, par exemple, un Serbe et un Croate. Mais une volonté politique séculaire a tissé des liens affectifs forts [...]. Une langue commune, imposée par Paris [...] est parlée par tous. [...] La France, ce pays politique, est aussi un creuset puissant, un dissolvant efficace qui efface [...] les différences trop marquées.

Jean-Claude Barreau, *Toute la géographie du monde*, Paris, Fayard, 2007.

■ Préambule de la Charte européenne des langues régionales

Les États membres du Conseil de l'Europe, signataires de la présente Charte, Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres, notamment afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun ; Considérant que la protection des langues régionales ou minoritaires historiques de l'Europe, dont certaines risquent, au fil du temps, de disparaître, contribue à maintenir et à développer les traditions et la richesse culturelles de l'Europe ; Considérant que le droit de pratiquer une langue régionale ou minoritaire dans la vie privée et publique constitue un droit imprescriptible, conformément aux principes contenus dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations Unies, [...] Soulignant la valeur de l'interculturel et du plurilinguisme, et considérant que la protection et l'encouragement des langues régionales ou minoritaires ne devraient pas se faire au détriment des langues officielles et de la nécessité de les apprendre ; Conscients du fait que la protection et la promotion des langues régionales ou minoritaires dans les différents pays et régions d'Europe représentent une contribution importante à la construction d'une Europe fondée sur les principes de la démocratie et de la diversité culturelle, dans le cadre de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale ; Compte tenu des conditions spécifiques et des traditions historiques propres à chaque région des pays d'Europe, Sont convenus de ce qui suit.

La France a signé la Charte, mais elle ne l'a encore pas ratifiée, ce texte étant en contradiction avec l'un des articles les plus importants de la Constitution, qui fait du français l'un des fondements de la nation. Cependant, certains aspects de la charte ont été mis en application.

■ Les chiffres clés

- D'après le Bureau européen pour les langues moins répandues, la France compte **dix communautés linguistiques** : breton, catalan, corse, créoles, alsacien, basque, mosellan, flamand, occitan, langues d'oïl. Mais un rapport de 1999 rédigé par Bernard Cerquiglini à la demande du gouvernement fait état de 75 langues auxquelles la Charte européenne des langues régionales aurait pu s'appliquer. Treize langues font l'objet d'un enseignement public : basque, breton, catalan, occitan (depuis 1951), corse (depuis 1974), tahitien (depuis 1981), quatre langues mélanésiennes (depuis 1992), francique, gallo et alsacien (depuis 2006).
- En recoupant les informations fournies par le milieu associatif et par le ministère de l'Éducation nationale, on peut estimer à **12 000** le nombre d'élèves apprenant l'alsacien et **10 000** le nombre d'élèves apprenant le breton. Mais les locuteurs de langues régionales sont sans doute plusieurs millions (plus de 5,6 d'après les associations, sans doute un peu optimistes) : plusieurs centaines de milliers de personnes parlent l'alsacien, entre 250 000 et 460 000 personnes parlent le breton.